

Rapport d'engagement  
2022 d'Egamo Action  
France

## Aperçu des thématiques abordées et résumé des actions d'engagements en 2022

L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'Egamo. Il consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG dans la durée, grâce à un dialogue constructif et un suivi réalisé sur le long terme. Il repose sur la conviction que les bonnes pratiques ESG permettent de favoriser la performance durable des entreprises.

En 2022, la mise en œuvre de notre politique d'engagement s'est concrétisée par de multiples actions d'engagement.

### **Nous avons continué à consolider notre stratégie d'engagement en soutenant cinq initiatives globales :**

- Adhésion en janvier au Global Compact France et publication de notre première COP (Communication On Progress) en décembre 2022
- Signature en mars de la tribune « Say on Climate »
- Signature en avril de la « Déclaration des investisseurs concernant les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite »
- Soutien en juin de l'initiative des PRI « Advance » sur les droits humains et les questions sociales
- Signature en octobre de la déclaration d'investisseurs 2022 aux gouvernements sur la crise climatique

### **En 2022, EGAMO a globalement réalisé plus de 100 engagements auprès de 97 entreprises. Parmi ces derniers, 21 ont été faits auprès de 18 entreprises présentes au sein du fonds Egamo Action France :**

- 1 engagement individuel ciblé à la suite de controverses
- 12 engagements individuels répartis sur 4 thématiques :
  - Part des administrateurs salariés au CA
  - Indépendance du Board
  - Nombre de controverses relatives aux droits humains et du travail
  - Relais de la campagne SBT (Scientific Based Target) du CDP
- 6 engagements collaboratifs répartis sur 2 thématiques :
  - Campagne NDC (Non Disclosure Campaign) sur la forêt et l'eau avec le CDP
  - Engagement sur les protéines durables avec FAIRR
- 2 engagements collaboratifs ciblés :
  - TOTALENERGIES
  - ENGIE

## SOMMAIRE

i.	Notre politique d'engagement	4
ii.	Adhésion au Pacte Mondial Réseau France	11
iii.	Signature de la déclaration des investisseurs concernant les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite	12
iv.	Soutien de l'initiative des PRI « Advance » sur les droits humains et les questions sociales	13
v.	Signature de la déclaration d'investisseurs 2022 aux gouvernements sur la crise climatique	14
vi.	Signature de la tribune sur le « Say on Climate »	15
vii.	Synthèse quantitative de nos engagements avec les émetteurs	16
viii.	Engagement suite à des controverses	17
ix.	Environnement / Climat : engagement CDP « SBT campaign »	20
x.	Environnement / Biodiversité : engagement CDP « Non disclosure campaign »	22
xi.	Social / Transition alimentaire : engagement avec FAIRR sur les protéines durables	24
xii.	Social / Nombre d'administrateurs salariés	28
xiii.	Social : nombre de controverses concernant les droits de l'Homme / les droits du travail	29
xiv.	Gouvernance / Nombre d'administrateurs indépendants	30
xv.	Focus sur TotalEnergies	31
xvi.	Focus sur ENGIE	32
xvii.	ANNEXE : Liste des émetteurs contactés	33

## i. Notre politique d'engagement

- Déclaration d'engagement

La démarche d'investisseur responsable est ancrée dans l'ADN d'EGAMO depuis sa création. Elle réside dans son engagement historique à prendre en compte les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et de gestion des risques.

L'engagement d'EGAMO vise à conjuguer performance et durabilité. Notre conviction est que la performance de nos investissements peut être préservée, pérennisée et consolidée par l'intégration des critères ESG dans nos analyses et processus d'investissement.

Nous croyons que la gestion active des risques liés aux critères extra financiers est génératrice d'une double performance :

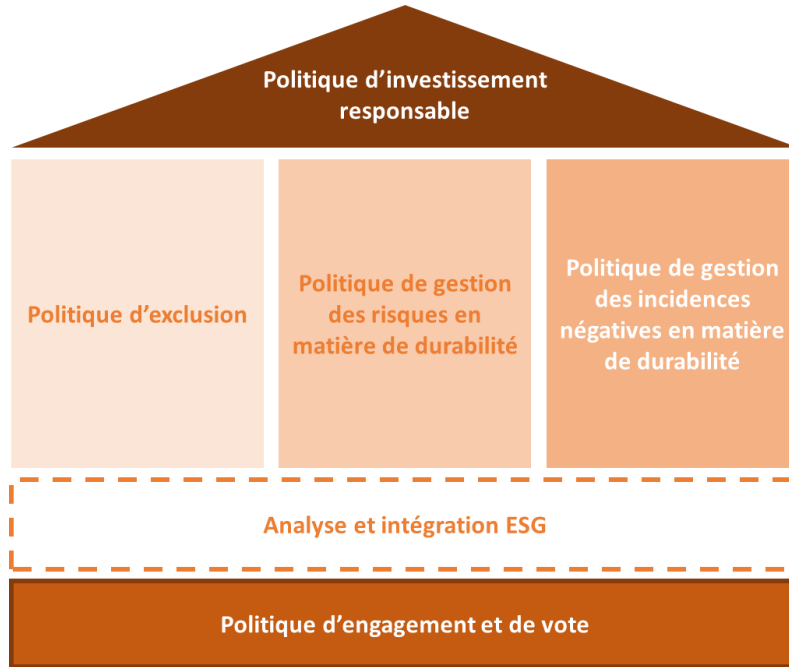
- **Une performance sociétale**, qui consiste à engendrer des impacts ESG positifs pour la société
- **Une performance financière**, induite par les pratiques économiques et ESG résilientes des émetteurs, privés ou publics.

En cohérence avec les enjeux ESG adressés par ses actionnaires, EGAMO soutient l'investissement responsable par des actions significatives, parmi lesquelles figurent l'adoption de **sa raison d'être** lors du Conseil d'Administration du 3 décembre 2020.

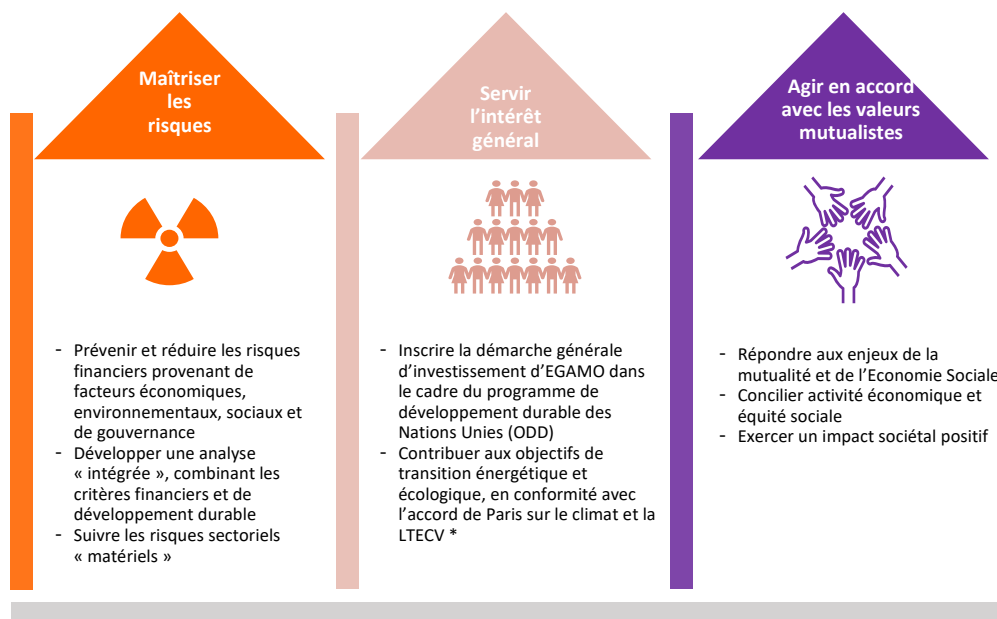
*« Engagés pour une finance durable et performante, facteur de développement mutuel »*

- Démarche ESG d'EGAMO

Par ailleurs, la « **Politique d'engagement** » d'EGAMO est l'une des composantes de sa « **Politique d'investissement responsable** », laquelle est centrée autour de processus d'analyse et d'intégration ESG des investissements :



Cette dernière est articulée autour de **trois principes directeurs**, à partir desquels sont déclinées les différentes stratégies de prise en compte des critères ESG : exclusions, gestion de controverses, filtrage positif sur la base d'une notation sociétale, vote, **et engagement**.



## Principe 1 : Maîtriser les risques financiers

Conscients des impacts néfastes que peuvent engendrer des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance non maîtrisés sur les investissements financiers, EGAMO a développé un système d'analyse et de suivi orienté « maîtrise des risques financiers » avec lequel elle surveille en continu les pratiques des émetteurs investis.

Le principe de la « maîtrise des risques financiers » est compatible avec les exigences de l'Article 3 du Règlement Disclosure 2, portant sur les « politiques relatives aux risques en matière de durabilité ».

EGAMO assure également une veille active des opportunités qui peuvent apparaître sur les marchés.

## Principe 2 : Servir l'intérêt général

La démarche d'Investissement Responsable d'EGAMO s'inscrit dans le cadre du programme de développement durable de l'Organisation des Nations Unies à l'horizon 2030. Ce programme représente un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

EGAMO a retenu plusieurs ODD en rapport avec des enjeux sociétaux prioritaires à son activité d'investissement. Ces objectifs sont intégrés dans le processus d'analyse extra-financière des émetteurs et dans sa politique d'engagement et de vote.



<https://www.un.org/fr/exhibit/odd-17-objectifs-pour-transformer-notre-monde>

## Principe 3 : Agir en accord avec les valeurs mutualistes

Filiale de gestion d'actifs du Groupe Vyv, qui s'impose comme le leader français en matière de santé et de protection sociale, EGAMO s'engage à promouvoir les valeurs mutualistes et de l'économie sociale à travers ses activités. Cet engagement « au service du mieux-vivre » se traduit par la prise en compte d'enjeux spécifiques dans sa réflexion et son processus d'analyse propriétaires. EGAMO considère que l'évaluation minutieuse des pratiques sociales et sociétales des émetteurs faisant partie de ses investissements est un gage de leur durabilité.

Les principes « Servir l'intérêt général » et « Agir en accord avec les valeurs mutualistes » sont compatibles avec l'Article 4 du Règlement Disclosure 5, portant sur les « incidences négatives en matière de durabilité ».

- Stratégie d'engagement

EGAMO dispose d'une « **Politique d'engagement** » par laquelle elle cherche à inciter les émetteurs dans lesquels elle investit à améliorer leurs pratiques ESG dans la durée, grâce à un dialogue constructif et un suivi réalisé sur le long terme. Cette politique repose sur la conviction que les bonnes pratiques ESG permettent *in fine* de favoriser la performance durable des émetteurs, et donc, notamment, de **réduire les risques en matière de durabilité**.

La stratégie d'engagement d'EGAMO s'insère intégralement dans son dispositif de gestion des « risques en matière de durabilité », qui s'appuie sur :

- L'appréciation du comportement ESG des émetteurs
- Le suivi des indicateurs de risques ESG (variations de notes et des indicateurs critiques ESG, controverses).

Les pratiques ESG des émetteurs / sociétés de gestion en matière de gestion des risques financiers provenant de critères ESG sont surveillées de façon à s'assurer qu'elles ne génèrent pas des impacts négatifs.

En conformité avec sa « **politique d'engagement** », EGAMO instruit un dialogue avec l'émetteur, qui s'inscrit dans le cadre d'un **processus d'escalade** pour lequel les différentes étapes (courriers, rencontres individuelles, « vote avec les pieds », initiatives collectives, etc...) sont franchies en fonction du niveau de risque auquel EGAMO est confronté. Le format de la **phase d'engagement / dialogue** avec les émetteurs et les sociétés de gestion dépend du niveau de gravité des risques ESG constatés.

**EGAMO soutient pleinement le Pacte Mondial de l'ONU** qui synthétise les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.

Les 10 principes du Pacte Mondial	
Droits de l'Homme	Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
	Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Normes internationales du travail	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
	Contribuer à l'élimination de toutes ses formes de travail forcé ou obligatoire
	Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
Environnement	Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
	Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
	Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Lutte contre la corruption	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
	Agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En tant qu'investisseur responsable, EGAMO s'engage également à participer et à contribuer aux **Objectifs de Développement Durable**, en mesurant l'atteinte de certains de ces objectifs au niveau des portefeuilles qu'elle gère (via des indicateurs d'impact), et en s'efforçant de parfaire sa contribution, au fil du temps, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Dans ce cadre, pour chacun des Objectifs de Développement Durables qu'elle a retenus, EGAMO a identifié **plusieurs sources d'impacts ESG prioritaires** intégrés dans son système transverse de gestion et surveillance des « incidences négatives en matière de durabilité » :



**L'engagement avec les émetteurs est un élément essentiel de la politique d'investissement responsable d'EGAMO.** Il consiste à :

- Dialoguer pour comprendre les enjeux ESG des entreprises dans lesquelles EGAMO investit, encourager à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG
- Inciter la transparence lors d'une controverse et/ou la prise de mesures correctives



L'engagement d'EGAMO s'inscrit dans son ADN hérité de son environnement économique constitué principalement de mutuelles, d'acteurs institutionnels de l'économie sociale, et de son groupe d'appartenance, le « Groupe Vyv ».

Quatre thématiques sont identifiées :

Thématiques	Objectifs	ODD
<b>Le travail comme facteur de développement individuel et collectif</b>	Favoriser l'accès à l'emploi et améliorer la qualité de vie au travail  Exemples : non-discrimination, mixité, égalité salariale, formation, prévention, ...	3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17
<b>La préservation de toutes les ressources</b>	Préserver la Biodiversité promouvoir les énergies renouvelables, la décarbonation des portefeuilles, le recyclage et les constructions et mobilité bas carbone  Exemples : smart city...	6, 7, 11, 12, 14 et 15
<b>Une société plus inclusive</b>	Promouvoir le développement des territoires et le soutien des fragilités  Exemples : accès au logement, aux soins, à l'éducation, aux réseaux mobiles, bancaires, à l'eau et à l'énergie, financement et bassin d'emplois locaux, maintien à domicile, ...	1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 16
<b>Des environnements promoteurs de santé</b>	Promouvoir des solutions environnementales et de soins impactant positivement la santé  Exemples : efficacité des traitements, suivi médical et orientation dans le parcours de soin, qualité eau, air, substituts au plastique ...)	1, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 16

- Participation aux initiatives

Notre engagement est consolidé par les actions que nous menons de façon pro-active dans le cadre de nos interventions au sein d'initiatives nationales et internationales visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de la responsabilité sociétale et de l'investissement responsable, et plus particulièrement celles qui sont en lien avec l'environnement.

**En 2022, comme annoncé dans le rapport précédent, EGAMO participe à une nouvelle initiative : « le Pacte Mondial ».**

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions
<b>PRI</b> <b>Principles for Responsible Investments</b>	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la prise en compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance par les investisseurs institutionnels</li> <li>• Respecter 6 principes visant à insérer les critères ESG dans les pratiques d'investissement</li> </ul>
<b>CDP</b> <b>Carbon Disclosure Project</b>	2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à une économie prospère à long terme, pour les hommes et la planète</li> <li>• Rassembler les investisseurs et les émetteurs pour bâtir une économie durable en mesurant et en comprenant leur impact environnemental</li> </ul>
<b>FIR</b> <b>Forum pour l'Investissement Responsable</b>	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la finance durable en France et à l'international</li> <li>• Réorienter les flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive, en cohérence avec l'accord de Paris et les ODD</li> </ul>
<b>FAIRR</b>	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser aux risques et opportunités ESG induits par la production animale intensive</li> </ul>
<b>Acces to Medicine</b>	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'industrie pharmaceutique à agir pour que tous aient accès aux soins.</li> <li>• Publier l'Access to Medicine Index, classant les 20 principales entreprises pharmaceutiques en fonction de leurs contributions à cet objectif.</li> </ul>
<b>Finance For Biodiversity Pledge</b>	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et restaurer la biodiversité par le biais des activités de financement et d'investissements</li> </ul>
<b>Pacte Mondial France</b>	2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies au sein de la stratégie des organisations</li> <li>• Agir pour soutenir les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.</li> </ul>

## ii. Adhésion au Pacte Mondial Réseau France

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3 de sa politique de développement Durable, « Être un acteur engagé de la finance Responsable », EGAMO s'était donné comme action prioritaire d'adhérer au Pacte Mondial.

C'est chose faite depuis le mois de janvier 2022 (<https://pactemondial.org/notre-reseau/>). Dans ce cadre, EGAMO a réalisé et publié sa COP (Communication On Progress), disponible sur le site internet du Pacte Mondial, que vous pouvez retrouver en suivant le lien ci-dessous : <https://www.unglobalcompact.org/participation/report/cop/create-and-submit/active/478213>.

Ce document précise comment les 10 principes du Pacte Mondial sont intégrés à la stratégie d'entreprise, tant au niveau de la RSE que de sa politique d'investissement Responsable au travers notamment de :

- Nos engagements, stratégies ou politiques au travers de nos trois politiques : 1) politique de développement Durable, 2) politique d'investissement responsable, et 3) politique environnementale
- Nos systèmes de management : Le Secrétariat Général pour la mise en œuvre de la politique RSE, la DRED (Direction de la Recherche Economique et Durable) et les équipes de gestion et la DOP (Direction des Opérations) pour la mise en œuvre de la politique d'investissement Responsable ; le système de management est complété par les fournisseurs d'informations ESG et un système d'information propre
- Nos contrôles et mécanismes d'évaluations, au travers notamment de notre gouvernance et nos comités : Conseil d'Administration, Direction Générale, CODD (Comité d'Orientation de Développement Durable), CESG (Comités Environnement Social et Gouvernance)
- Nos résultats : au travers de la production et de la publication de différents rapports et reportings: Rapport article 29, rapport d'engagement, rapports sur l'exercice des droits de vote, DPEF, bilan carbone

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les 10 principes du Pacte Mondial :



### Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme



### Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



### Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

### iii. Signature de la déclaration des investisseurs concernant les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite

Filiale de gestion d'actifs du Groupe Vyv, qui s'impose comme le leader français en matière de santé et de protection sociale, EGAMO s'engage à promouvoir les valeurs mutualistes et de l'économie sociale à travers ses activités.

Cet engagement « au service du mieux-vivre » se traduit par la prise en compte d'enjeux spécifiques dans sa réflexion et son processus d'analyse propriétaires.

Il se traduit également par la recherche de dialogue avec les émetteurs pour les faire évoluer vers de bonnes pratiques et nous a conduit à signer en avril 2022 la « Déclaration des investisseurs concernant les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite » :

[https://uni-globalunion.org/wp-content/uploads/Investor-statement\\_updated-signatories-05.04-FR.pdf](https://uni-globalunion.org/wp-content/uploads/Investor-statement_updated-signatories-05.04-FR.pdf)

« Les effets de la pandémie de COVID-19 ont mis en lumière et exacerbé de nombreux problèmes connus de longue date dans le secteur des maisons de retraite. Depuis le début de la pandémie, les maisons de retraite du monde entier ont été l'épicentre de la crise. »

« Mais cette tragédie a également mis en évidence le lien direct qui existe entre de mauvaises conditions de travail et la qualité des soins prodigués aux résidents, un problème antérieur à la pandémie de COVID-19 et qui va bien au-delà »

L'initiative rassemble 110 institutions totalisant 3,7 milliards d'euros sous gestion.



**INVESTOR  
INITIATIVE FOR  
RESPONSIBLE  
CARE**



#### iv. Soutien de l'initiative des PRI « Advance » sur les droits humains et les questions sociales

En mai 2022, les PRI ont officiellement lancé « Advance », l'initiative d'engagement collaboratif centrée sur les droits humains et les questions sociales.

En tant que signataire des PRI, EGAMO a choisi de rejoindre cette initiative et a signé la déclaration des investisseurs, que vous pouvez retrouver en suivant le lien ci-dessous :

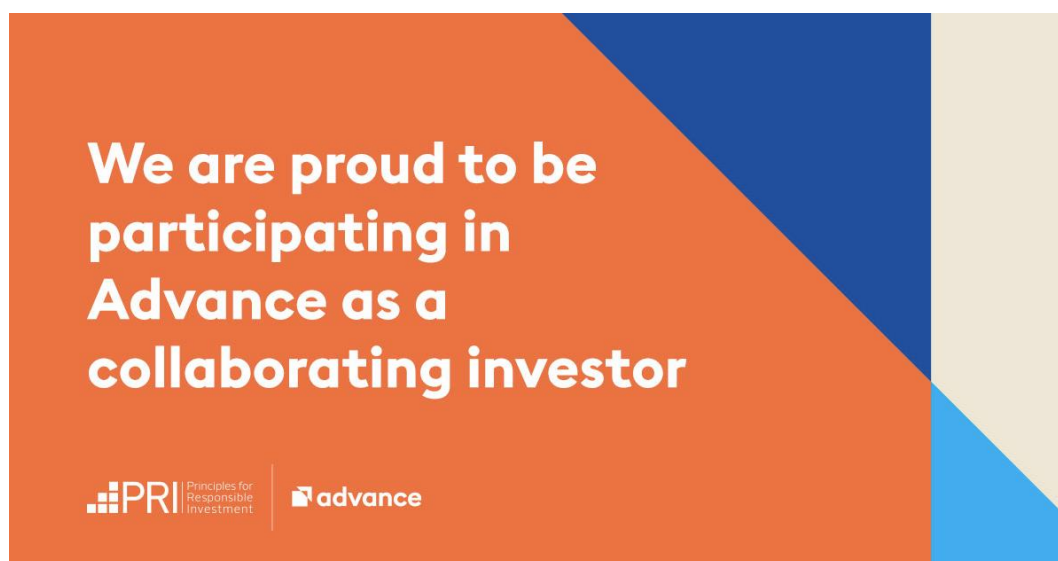
<https://www.unpri.org/investment-tools/stewardship/advance>

A fin décembre 2022 :

- 40 entreprises sont ciblées (Il s'agit à ce jour d'émetteurs pour le moment exclusivement des secteurs métaux/mines et énergies renouvelables)
- 220 investisseurs soutiennent l'initiative, représentant 30 trillions d'euros d'actifs sous gestion.
- 121 d'entre eux participent opérationnellement à des actions d'engagement, parmi les 40 entreprises ciblées.

EGAMO s'est proposé de participer aux engagements sur les 2 émetteurs qu'elle a en position au sein du portefeuille Egamo Action France parmi la liste des 40 : EDF, ENGIE.

Devant le succès de cette initiative auprès des investisseurs, les PRI n'ont pas pu affecter les investisseurs à toutes les entreprises avec lesquelles ils ont exprimé un intérêt à s'engager.



## v. Signature de la déclaration d'investisseurs 2022 aux gouvernements sur la crise climatique

La Déclaration mondiale des investisseurs 2022 aux gouvernements sur la crise climatique a été soumise aux gouvernements avant la COP27.

Elle est coordonnée par les sept partenaires fondateurs : The Investor Agenda - AIGCC, CDP, Ceres, IGCC, IIGCC, PRI et UNEP FI et rassemble 602 signatures d'investisseurs représentant près de 42 trillions de dollars d'actifs sous gestion.

Cette déclaration est un appel des investisseurs aux gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre les actions politiques nécessaires pour faire face à la crise climatique et accélérer la transition vers une économie à zéro émission nette.

EGAMO a signé la déclaration en octobre 2022, que vous pouvez retrouver en suivant le lien ci-dessous :

<https://theinvestoragenda.org/wp-content/uploads/2022/08/2022-Global-Investor-Statement-.pdf>

Le site des Nations Unis UN Environment Program donne le résumé des demandes des investisseurs adressées aux gouvernements.

- Veiller à ce que les objectifs à 2030 sur leurs contributions déterminées au niveau national soient alignés sur l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C.
- Mettre en œuvre des politiques nationales et prendre des mesures rapides pour que leurs émissions de gaz à effet de serre en 2030 soient alignées sur l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C.
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone et soutenir la mise en œuvre effective du Global Methane Pledge, qui vise à réduire les émissions d'au moins 30 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2020.
- En accord avec les conclusions de la COP26, accroître les financements pour le climat de la part des secteurs public et privé pour l'atténuation, l'adaptation et la résilience, en prêtant une attention particulière aux besoins des pays en développement.
- Renforcer la divulgation d'informations sur le climat dans l'ensemble du système financier :

Vous pouvez retrouver le résumé à partir du lien ci-dessous :

<https://www.unepfi.org/industries/investment/600-plus-investors-call-on-governments-to-radically-raise-their-climate-ambition-at-cop27/>

## vi. Signature de la tribune sur le « Say on Climate »

En 2021 les premières résolutions de type « Say on Climate » sont arrivées au BALO des assemblées générales, facilitant la possibilité pour les actionnaires de donner leur avis sur les stratégies climatiques des entreprises. Ces résolutions ne nous ont malheureusement pas toujours offert un niveau d'information nous permettant de se forger une opinion quant au niveau d'ambition de ces stratégies.

A la veille de la saison des assemblées générales de 2022 et faisant suite à l'appel du Forum pour l'investissement responsable (FIR) en 2021 adressé aux grandes entreprises françaises, EGAMO a signé la déclaration sur le « Say on Climate » datée du 24 mars 2022, que vous pouvez retrouver en suivant le lien ci-dessous :

[https://www.frenchsif.org/isr\\_esg/tribune-du-fir-en-faveur-de-la-generalisation-de-say-on-climate-exigeants/](https://www.frenchsif.org/isr_esg/tribune-du-fir-en-faveur-de-la-generalisation-de-say-on-climate-exigeants/)

En signant cette tribune, nous avons voulu rappeler l'importance pour les entreprises de présenter des plans climat ambitieux et de consulter leurs actionnaires, par l'organisation d'un vote en assemblée générale, sur des plans de transition comportant des cibles climatiques précises. Nous concevons ainsi les résolutions « Say on Climate » comme un mécanisme de bonne gouvernance, qu'il convient de généraliser aux nombreuses entreprises exposées aux enjeux de la transition écologique.

Nous souhaitons déployer notre ambition d'accompagnement de la transition énergétique et répondre aux exigences de transparence et d'engagement auxquelles nous sommes soumis par le biais de la réglementation finance durable en Europe (notamment dans le cadre de l'article 29 de la loi énergie-climat française et de son décret d'application). A cette fin, nous devons disposer d'une vue claire sur la stratégie et les objectifs climatiques de ces sociétés. Ces éléments nous sont également nécessaires pour l'évaluation du degré d'alignement de leurs stratégies aux objectifs de l'Accord de Paris.

Nous appelons donc les entreprises à inclure dans leur résolution « Say on Climate » un socle minimum d'informations nous permettant d'évaluer de manière rigoureuse leur ambition climatique :

Nous demandons la publication d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effets de serre concernant l'ensemble des émissions (Scope 1, 2 et 3

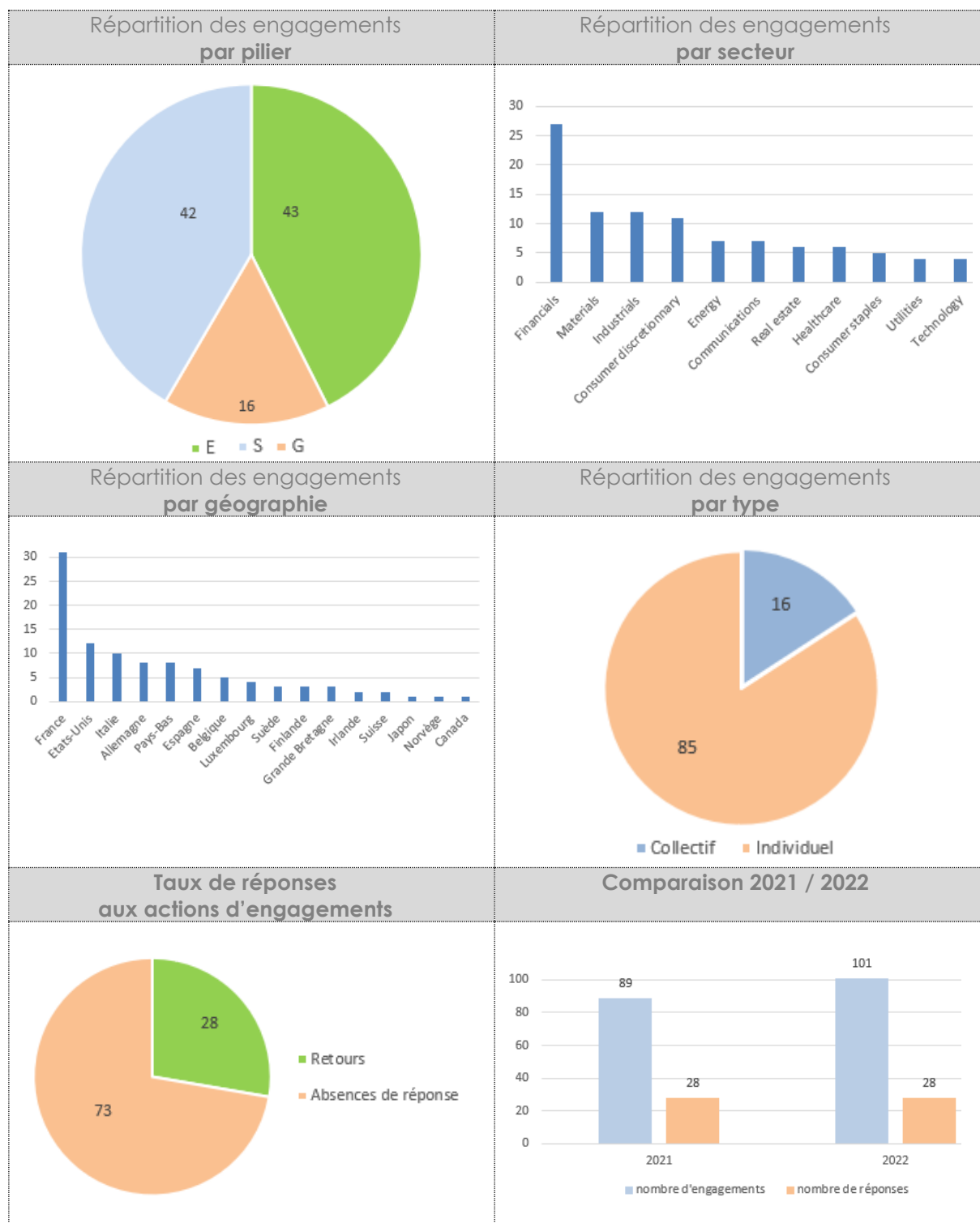
Ces objectifs de réduction des émissions doivent être formulés à court (jusqu'à 2025), moyen (2030) et long-terme (2050 ou avant).

Les sociétés doivent aussi préciser les leviers qui seront utilisés afin d'atteindre leurs objectifs climatiques. Notamment, il est nécessaire que les sociétés présentent leur plan d'investissements sur 3 à 5 ans et des éléments indicatifs à moyen terme participant de la mise en œuvre de leur stratégie climat avec un niveau de détail suffisant pour apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs qu'elles se sont fixées et avec un scénario de réchauffement limité à 1,5°C.

Enfin, nous appelons instamment le législateur à réformer le droit des sociétés pour y institutionnaliser un « Say on Climate » à la française, novateur, exigeant et permettant un dialogue permanent entre investisseurs et entreprises sur les enjeux climatiques dans le cadre des assemblées générales.

## vii. Synthèse quantitative de nos engagements avec les émetteurs

En 2022, EGAMO a réalisé 101 engagements auprès de 97 entreprises. 28 de nos actions d'engagements ont fait l'objet d'une réponse.




Dans le cadre du fonds Egamo Action France, EGAMO a réalisé 21 engagements auprès de 18 entreprises. 9 de ces actions d'engagements ont fait l'objet d'une réponse.



## viii. Engagement suite à des controverses

### ODD

	<i>La démarche d'Investissement Responsable d'EGAMO s'inscrit dans le cadre du programme de développement durable de l'Organisation des Nations Unies à l'horizon 2030</i>
---	--

### Thématiques

- Le travail comme facteur de développement individuel et collectif
- La préservation de toutes les ressources
- Une société plus inclusive
- Des environnements promoteurs de santé

### Démarche d'engagement d'EGAMO

L'engagement continu d'EGAMO se réalise au quotidien en fonction des alertes sur les controverses et mensuellement au travers de chaque campagne de notation ESG.

Chaque mois, le Comité ESG (CESG), comité dédié au déploiement opérationnel des orientations stratégiques en matière d'Investissement Responsable se réunit.

Outre son rôle de validation de notation des émetteurs, il a une fonction centrale dans la politique d'engagement d'EGAMO, au travers de l'application du suivi des controverses figurant au cœur de la politique de gestion des risques ESG de la société.

Ainsi, à chaque Comité ESG, les controverses les plus graves sont examinées ainsi que les réactions des sociétés pour décider d'une action sur la notation ESG ou sur le statut de l'autorisation. Le CESG se prononce sur l'intégration ou pas des émetteurs présentant des controverses jugées importantes et contraires à l'appréciation fournie par les providers.

### **1 émetteur contacté par EGAMO en 2022, dans le cadre du portefeuille Egamo Action France, à la suite de controverses, qui a également répondu aux demandes d'engagement d'EGAMO : CARREFOUR**

CARREFOUR	<ul style="list-style-type: none"><li>• Carrefour SA n'a pas encore pris de mesures de diligence raisonnable suffisantes pour répondre aux allégations de bénéficiaire, via sa chaîne d'approvisionnement, de l'utilisation du travail forcé des Ouïghours. L'entreprise est toujours liée à des signalements de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement et n'a pas encore démontré qu'elle a entrepris des mesures correctives raisonnables et renforcées en matière de droits de l'homme conformément aux meilleures pratiques en matière de conduite responsable des affaires, ISS considère ces allégations comme une source de préoccupation. Carrefour n'a pas répondu aux demandes de renseignements d'ISS ESG.</li><li>• Le CESG de mars a décidé d'engager avec CARREFOUR. Carrefour a bien voulu répondre et a indiqué que le groupe a demandé à un tiers d'effectuer une vérification documentaire complète des chaînes d'approvisionnement déclarées par les fournisseurs concernés.</li></ul>
-----------	---

## ix. ENVIRONNEMENT Climat : engagement CDP « SBT campaign »

### ODD



*Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

### Thématiques

- Préservation de toutes les ressources
- Environnement promoteur de santé

### Contexte

La nature et la taille des enjeux liés au réchauffement climatique a conduit à une mobilisation politique sans précédent depuis les années 1970, dont un point déterminant a été la tenue de la COP 21 en 2015, qui s'est conclue notamment par la signature de l'accord de Paris, par lequel 195 pays se sont engagés à réduire leurs émissions de CO2 et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2° à l'horizon de 2100.

Dans sa « tragédie des horizons », Mark Carney, alors gouverneur de la Banque d'Angleterre, met en évidence les fortes possibilités de dévalorisation des actifs financiers (« stranded assets / actifs échoués ») qui résulteraient de la survenance effective ce que la TCFD (Task-Force on Financial related Disclosures) a appelé plus tard les « risques physiques » et les « risques de transition ».

La combinaison des impacts de ces deux types de risques peut conduire à la concrétisation d'un risque purement financier sur la valorisation des entreprises.

C'est dans ce contexte que l'initiative Science Based Target (SBTi) a été créée par le CDP, le Pacte mondial des nations Unies et le World Resources Institute.

L'initiative s'adresse aux entreprises qui veulent faire de leur transition vers une économie bas carbone un avantage compétitif.

Les entreprises qui adhèrent au SBTi :

- Signent une lettre qui les engagent à fixer un objectif de réduction d'émission de gaz à effet de serre en se fondant sur la science
- Développent effectivement cet objectif dans les deux ans qui suivent
- Soumettent leur objectif au CDP pour validation
- Rendent public leur objectif.

Le lien ci-dessous donne les précisions sur les principes du SBT :

<https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

## Démarche d'engagement d'EGAMO

Le CDP a lancé en 2022 une campagne visant les entreprises à adopter des SBT.

Le CDP a listé les entreprises les plus émettrices de GES pour les encourager à se fixer un objectif scientifique (SBT) pour réduire leurs émissions de 1,5 degré d'ici 2050.

Cette campagne 2022 est soutenu par 274 institutions financières représentant 36,5 trillions de dollars en actifs sous gestions.

EGAMO a ainsi pu identifier 27 émetteurs en portefeuille parmi les plus émissifs en GES sans pour autant avoir de SBT. EGAMO a adressé à chacun d'entre eux une demande visant à les encourager vivement à signer la lettre d'engagement « SBTi Business Ambition for 1.5°C » et à s'engager à atteindre des objectifs scientifiques de zéro émission nette d'ici 2050 avec des objectifs scientifiques provisoires (SBT) avant la COP26.

## Emetteurs contactés par EGAMO en 2022


2 émetteurs ont été contactés par EGAMO en 2022, dans le cadre du portefeuille Egamo Action France :

Biens discrétionnaires (1)	STELLANTIS
Santé (3)	ESSILOR

Aucun de ces émetteurs n'a répondu.

## x. ENVIRONNEMENT Biodiversité : engagement CDP « Non Disclosure campaign »

### ODD

	<i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>
---	---

### Thématiques

- Environnement promoteur de santé
- Préservation de toutes les ressources

### Contexte

Selon la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies (CDB), la biodiversité est définie comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Les activités humaines sont à l'origine d'une dégradation de la biodiversité mondiale, dont les principaux symptômes sont :

- La « sixième extinction de masse », relative à l'explosion du taux de disparition de nombreuses espèces naturelles depuis la révolution industrielle (on compte plus de 680 espèces disparues depuis le 16ème siècle)
- La croissance continue des espèces menacées (exemple : 41% des espèces d'amphibiens sont actuellement menacées d'extinction).

Parallèlement, puisque dans le cadre de leurs activités, les entreprises exploitent le capital naturel (directement ou indirectement via leur chaîne d'approvisionnement), leur bon fonctionnement est affecté. Les modèles d'affaires des entreprises, et donc le système financier dans son ensemble, sont également menacés par la perte de la biodiversité.

Chaque année le CDP demande à plus de 10 000 entreprises de répondre aux questionnaires sur le changement climatique, mais aussi sur l'eau et également sur les forêts, ces deux derniers questionnaires faisant partie de l'enjeu Biodiversité.

### Démarche d'engagement d'EGAMO

EGAMO a adhéré à l'initiative Finance for Biodiversity Pledge en 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du Carbon Disclosure Project (CDP), EGAMO appelle les émetteurs privés et publics à mesurer et à insérer leurs expositions environnementales dans la base de données du CDP, afin que celles-ci soient accessibles et exploitables, en vue d'une agrégation au sein des portefeuilles d'actifs des gestionnaires financiers.

En 2022, EGAMO a engagé avec des entreprises qui n'ont pas répondu au questionnaire sur la forêt et au questionnaire sur l'eau.

CDP distingue deux modes d'implication au niveau des investisseurs :

- Lead : l'objectif principal est de remettre la lettre de demande de divulgation à la société au nom du groupe d'investisseurs intéressé (confirmant ainsi la demande déjà envoyée par le CDP avec une demande directe des investisseurs)
- Co-sign : l'investisseur co-signe la lettre

EGAMO a participé en tant que « Co-sign ».

### **6 émetteurs ont été contactés par EGAMO en 2022, dans le cadre du portefeuille Egamo Action France.**

5 entreprises ont été contactées en mai 2022 sur le questionnaire Forêt :

TOTAL ENERGIES	Patrick Pouyanné, Chairman and CEO
ERAMET	Christel Bories, Chairman & CEO / Président-Directeur Général
RENAULT	Jean-Dominique Senard, Chairman of the Board of Directors
FAURECIA	Dear Patrick Koller, CEO
SAINT GOBAIN	Benoit Bazin, Chief Executive Officer

Depuis la sollicitation en mai, TotalEnergies a soumis son questionnaire au CDP.





2 entreprises ont été contactées en mai 2022 sur le questionnaire Eau :

APERAM	Tim Di Maulo, CEO
ERAMET	Christel Bories, Chairman & CEO / Président-Directeur Général

Depuis la sollicitation en mai, APERAM et ERAMET ont soumis leurs questionnaires au CDP.

## xi. SOCIAL Transition alimentaire : engagement avec FAIRR sur les protéines durables

### ODD

	<i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i>
	<i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>
	<i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>
	<i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>

### Thématiques

- Environnement promoteur de santé
- Préservation de toutes les ressources

### Contexte

The Lancet » a publié en Janvier 2019 une étude déterminante sur les enjeux de la transition alimentaire.

Cette étude a pour objectif d'élaborer des objectifs scientifiques mondiaux. Son mérite est double :

- Avoir un fondement scientifique : 37 scientifiques dans diverses disciplines (santé humaine, environnement, durabilité) y ont participé
- Concilier deux finalités : une consommation alimentaire saine (objectif sanitaire) et une production durable (objectif environnemental).

La conclusion du rapport est « qu'une alimentation saine planétaire est une alimentation flexitarienne, qui est largement à base de plantes mais peut éventuellement inclure de petites quantités de poisson, de viande et de produits laitiers ».

Selon le rapport, d'ici 2050, la transition alimentaire nécessite :

- Une multiplication par deux de la consommation mondiale de fruits, légumes, fruits à coque et légumineuses
- Une division par deux de la consommation de viande rouge et de sucre.

Vous trouverez ci-dessous les liens vers le rapport EAT-LANCET/

<https://www.thelancet.com/commissions/EAT>

[https://eatforum.org/content/uploads/2019/07/EAT-Lancet\\_Commission\\_Summary\\_Report\\_French.pdf](https://eatforum.org/content/uploads/2019/07/EAT-Lancet_Commission_Summary_Report_French.pdf)

## Démarche d'engagement d'EGAMO

EGAMO adhère à FAIRR en janvier 2021.

FAIRR est un réseau d'investisseurs qui sensibilise aux risques et opportunités ESG induits par la production animale intensive.

FAIRR compte 260 membres représentant 38 trillions d'USD sous gestion.

Un de ses premiers sujets de recherche a été la résistance antimicrobienne.

L'initiative produit de la recherche publique sectorielle thématique et de la recherche privée sur plus de 100 entreprises pour ses membres et propose également à ses membres de participer à des engagements collectifs.

EGAMO a choisi de rejoindre l'engagement sur les protéines durables ; ceci pour trois raisons principales :

- 1 entreprise sur les 25 ciblées par l'engagement sont en position au sein d'EGAMO Action France
- Le double enjeux environnemental et social (santé)
- Il correspond particulièrement bien à deux thématiques :
  - Environnement promoteur de santé
  - Préservation de toutes les ressources.

Cet engagement spécifique est soutenu par 88 investisseurs institutionnels représentant plus de 13,1 billions de dollars d'actifs combinés.

La démarche consiste à analyser 25 entreprises du secteur de l'alimentation et de la distribution alimentaire sous six angles :

- **La matérialité** : au travers de la reconnaissance qu'une exposition importante aux protéines animales est un risque commercial et du rôle du Board sur la question de la transition de portefeuille produits
- **La stratégie** : au travers de l'engagement pour mettre en place des produits plus durables avec une deadline et des objectifs d'émissions GES « SBT », objectifs sur le scope 3
- **Le portefeuille-produits** : au travers des dépenses en R&D, de la reformulation des recettes et du lancement de nouveaux produits
- **Le reporting** : au travers de la Capacité de l'entreprise à reporter sur son exposition aux protéines animales et sur le scope 3 lié à l'élevage
- **L'engagement** investisseur, au travers de la Collaboration de l'entreprises avec la coalition.

L'engagement de FAIRR en est à sa 6ème année.

Il donne lieu à l'établissement d'un indice réalisé par FAIRR, d'une note sur 100 et d'un classement (sur les 25 entreprises).

## Emetteurs contactés par EGAMO en 2022

Les résultats de l'engagement de sont disponibles sur le site de FAIRR :

<https://www.fairr.org/sustainable-proteins/>

Pour information, voici le détail du classement à l'issu de l'engagement

Company	Company type	HQ country	Overall Outlook 2022	Total Score 2021	Overall rank
Unilever	Manufacturer	UK / Netherlands	Neutral	91	1
Tesco	Retailer	UK	Neutral	86	2
Nestle	Manufacturer	Switzerland	Neutral	77,5	3
Sainsbury's	Retailer	UK	Positive	76	4
Conagra	Manufacturer	USA	Positive	73	5
Kerry Group	Manufacturer	Ireland	Positive	71	6
ICA Gruppen	Retailer	Sweden	-	67	7
M&S	Retailer	UK	Positive	66	8
Groupe Casino	Retailer	France	Neutral	63	9
Woolworths	Retailer	Australia	Neutral	62	10
Ahold Delhaize	Retailer	Netherlands	Positive	57,5	11
General Mills	Manufacturer	USA	Neutral	53	12
Mondelez	Manufacturer	USA	Positive	53	13
Hershey	Manufacturer	USA	Neutral	50	14
Loblaw	Retailer	Canada	Neutral	49	15
Grupo Nutresa	Manufacturer	Colombia	Negative	47	16
<b>Carrefour</b>	<b>Retailer</b>	<b>France</b>	<b>Positive</b>	<b>46</b>	<b>17</b>
Kroger	Retailer	USA	Neutral	46	18
Coles	Retailer	Australia	Negative	41	19
Morrisons	Retailer	UK	-	39	20
Saputo	Manufacturer	Canada	Neutral	39	21
Walmart	Retailer	USA	Neutral	39	22
Amazon	Retailer	USA	Negative	20	23
Kraft Heinz	Manufacturer	USA	Positive	19	24
Costco	Retailer	USA	Negative	11	25

## Démarche d'engagement prévue pour 2023

Arrivé à sa sixième année, FAIRR va repositionner en 2023 l'engagement initial comme un engagement climatique qui se concentrera sur la mise en œuvre des plans de transition climatique des entreprises pour respecter les engagements nets zéro.

L'engagement change de nom pour « Climate Transition Proteins » et l'univers des émetteurs ciblés sera sensiblement le même.

EGAMO prévoit de continuer l'engagement avec FAIRR sur ce nouveau périmètre.



## xii. SOCIAL : nombre d'administrateurs salariés

### ODD

	<i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>
---	---

### Thématique

Le travail comme facteur de développement individuel et collectif.

### Contexte

L'implication des salariés dans la gouvernance de l'entreprise permet :

- D'aligner les intérêts des actionnaires et des employés sur le long terme
- De prendre des décisions qui contribuent à favoriser les avancées sociales.

La nomination d'administrateurs salariés est considérée comme un principe de bonne gouvernance.

### Démarche d'engagement d'EGAMO

EGAMO a développé fin 2019 une démarche progressive de mesure d'impact ESG qui repose notamment sur la proportion de salariés au sein du conseil d'administration. Cet indicateur est obtenu en rapportant le nombre d'administrateurs salariés au nombre total d'administrateurs.

A ce stade, EGAMO n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs ESG sur l'ensemble de sa gestion, en revanche cette démarche s'applique déjà aux fonds labellisés ISR. Dans la mesure où des émetteurs sont également détenus par des mandats, cette démarche bénéficie donc également directement aux clients.

7 émetteurs ont été contactés par EGAMO, dans le cadre du portefeuille Egamo Action France.

Matériaux (2)	SMURFIT KAPPA GROUP PLC, APERAM
Immobilier (1)	UNIBAIL-RODAMOCO
Energie (2)	TECHNIP ENERGIES, ENI
Technologie (1)	STMICROELECTRONIC
Communication (1)	UNIVERSAL MUSIC GROUP

### 2 émetteurs ont répondu

APERAM, UNIBAIL

Tous ont évoqué le fait qu'ils n'ont pas d'exigence légale en matière de représentation des salariés à leur board.

### xiii. SOCIAL : nombre de controverses concernant les droits de l'homme / les droits du travail

#### ODD

	<i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>
---	---

#### Thématique

Le travail comme facteur de développement individuel et collectif.

#### Contexte

Le travail décent est un enjeu majeur. À l'échelle mondiale, 61% des travailleurs occupaient un emploi informel en 2016. En excluant le secteur agricole, 51% de tous les travailleurs entraient dans cette catégorie d'emploi.

Vous pouvez trouver ci-dessous le site le lien internet vers le site des Nations-Unis pour obtenir plus d'éléments de contexte :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>

#### Démarche d'engagement d'EGAMO

EGAMO a développé fin 2019 une démarche progressive de mesure d'impact ESG qui repose notamment sur la proportion de salariés au sein du conseil d'administration.

A ce stade, EGAMO n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs ESG sur l'ensemble de sa gestion, en revanche cette démarche s'applique déjà aux fonds labellisés ISR. Dans la mesure où des émetteurs sont également détenus par des mandats, cette démarche bénéficie donc également directement aux clients.

#### 1 émetteur a été contacté par EGAMO

Technologie (1)	TELEPERFORMANCE
-----------------	-----------------

**Celui-ci n'a pas répondu.**

## xiv. GOUVERNANCE : nombre d'administrateurs indépendants

### ODD



*Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous*

### Thématique

Le travail comme facteur de développement individuel et collectif.

### Contexte

La nomination d'administrateurs indépendants est considérée comme un principe de bonne gouvernance.

### Démarche d'engagement d'EGAMO

EGAMO a développé fin 2019 une démarche progressive de mesure d'impact ESG qui repose notamment sur la proportion des administrateurs au sein du conseil d'administration.

A ce stade, EGAMO n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs ESG sur l'ensemble de sa gestion, en revanche cette démarche s'applique déjà aux fonds labellisés ISR. Dans la mesure où des émetteurs sont également détenus par des mandats, cette démarche bénéficie donc également directement aux clients.

#### 2 émetteurs ont été contactés

Biens discrétionnaires (1)	HERMES
Matériaux (1)	APERAM

#### 1 émetteur a répondu

APERAM	57% du board est indépendant
--------	------------------------------

## xvi. Focus sur TotalEnergies

### ODD



*Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

### Thématique

Préservation de toutes les ressources

### Contexte

En mars 2022, le FIR fait un appel à signature aux investisseurs pour publier une tribune qui appelle les principaux enjeux et attentes des investisseurs vis-à-vis des "Say on Climate".

EGAMO signe la tribune SAY on Climate qui est accessible par le lien ci-dessous :  
[https://www.frenchsif.org/isr\\_esg/tribune-du-fir-en-faveur-de-la-generalisation-de-say-on-climate-exigeants/](https://www.frenchsif.org/isr_esg/tribune-du-fir-en-faveur-de-la-generalisation-de-say-on-climate-exigeants/)

### Démarche d'engagement d'EGAMO

Dans la continuité de la signature de la tribune sur le Say on Climate, EGAMO participe à un «Brief investisseur» organisé par le FIR qui détaille un projet de résolution externe d'actionnaires nommée «Say on Climate aligné à 1,5 degrés».

En avril, EGAMO décide de rejoindre un groupe d'investisseurs pour porter une résolution auprès de TOTALENERGIES. Le groupe d'investisseurs comprend également : Candriam, Erafp, La Banque Postale Asset Management, La Financière de l'Echiquier, Mandarine Gestion, Meeschaert AmiltonAM, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, OFI AM, Sanso IS, Sycomore AM (le «lead»).



Le groupe dépose un projet de résolution à l'Assemblée Générale de TotalEnergies pour demander, d'une part, la publication d'objectifs climatiques selon un cadre exigeant et ambitieux, et d'autre part, leur vote récurrent par le biais d'un Say On Climate annuel.

Compte tenu des engagements pris par TOTAL à la suite d'échanges menés avec les investisseurs, le groupe décide le retrait de la résolution. TotalEnergies s'engage à :

- la publication des objectifs de réduction de GES, évolution du mix énergétique,
- la soumission annuelle de sa stratégie climat au vote consultatif de l'AG.

## xvii. Focus sur ENGIE

### ODD

	<i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>
	<i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>

### Thématique

Préservation de toutes les ressources

### Contexte

ENGIE a réalisé en 2021 des progrès significatifs e sur la question climatique, et plus particulièrement les points suivants :

- L'objectif net zéro pour 2045 sur les trois scopes ;
- Des efforts supplémentaires de transparence et d'information avec la publication d'un premier rapport de lobbying et d'un premier rapport climat et TCFD ;
- L'inscription d'une résolution « Say on Climate » à l'ordre du jour de l'AG 2022.

Cependant, les objectifs fixés l'année dernière ne permettent pas de placer ENGIE sous une trajectoire de scénario 1,5°C.

### Démarche d'engagement d'EGAMO

EGAMO signe la lettre d'investisseurs relative aux stratégies climat et biodiversité d'ENGIE adressée à Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration.

Cette lettre, datée du 22 décembre, est signée par 27 signataires représentant plus de 2000 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Cette lettre adresse plusieurs sujets dont une grande partie sont communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+ (plan de transition, lobbying climat, stratégie de sortie du charbon, alignement avec un scénario 1,5°C, transition juste), complétés par d'autres (biodiversité, méthane, biométhane).

### xviii. ANNEXE : Liste des émetteurs contactés

Société	Secteur	Pays-Bas	Type	Sujet	Pilier
APERAM	Materials	Luxembourg	Individuel	% admin salarié	S
Aperam	Materials	Luxembourg	Individuel	% admin indépendants	G
APERAM	Materials	Luxembourg	Collectif	CDP NDC	E
Carrefour	Consumer staples	France	Individuel	Controverse DH et travail	S
Engie	Utilities	France	Collectif	ENGIE - Climat	E
ENI SPA	Energy	Italie	Individuel	% admin salarié	S
Eramet	Materials	France	Collectif	CDP NDC	E
Essilor	Healthcare	France	Individuel	CDP SBT	E
Faurecia	Consumer discretionary	France	Collectif	CDP NDC	E
HERMES INTERNATIONAL	consumer discretionary	France	Individuel	% admin indépendants	G
Renault Group	Consumer discretionary	France	Collectif	CDP NDC	E
Saint-Gobain	Materials	France	Collectif	CDP NDC	E
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	Materials	Irlande	Individuel	% admin salarié	S
Stellantis	Consumer discretionary	Pays-Bas	Individuel	CDP SBT	E
STMICROELECTRONICS NV	Technology	Suisse	Individuel	% admin salarié	S
TECHNIP ENERGIES NV	Energy	France	Individuel	% admin salarié	S
Teleperformance	Technology	France	Individuel	Controverse DH et travail	S
TotalEnergies	Energy	France	Collectif	CDP NDC	E
TotalEnergies	Energy	France	Collectif	TOTAL - Résolution	E
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Real estate	France	Individuel	% admin indépendants	S
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	Communications	Pays-Bas	Individuel	% admin salarié	S